

Communiqué de presse

Paris, le 30 octobre 2024

Décision de politique monétaire Conseil de surveillance de l'IEOM

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM) a examiné la situation économique et monétaire de la zone franc Pacifique.

Le Conseil de surveillance constate que l'inflation reste contenue depuis le début de l'année 2024 au sein de la zone franc Pacifique. En glissement annuel, les prix à la consommation s'établissent à 1,4 % en Polynésie française et 1,6 % en Nouvelle-Calédonie à fin septembre 2024, et à 3,8 % à Wallis-et-Futuna à fin juin 2024.

La conjoncture économique est quant à elle marquée par une nette divergence des trajectoires des collectivités du Pacifique. Alors que la reprise de l'activité en Nouvelle-Calédonie est pénalisée par un contexte socio-politique qui se cristallise sur fond de crise du secteur du Nickel, la Polynésie française enregistre de bonnes performances depuis le début d'année 2024 portée par une activité touristique dynamique. Les perspectives d'activité de Wallis-et-Futuna sont quant à elles étroitement corrélées à l'évolution de la situation calédonienne.

Dans ces conditions, et au regard de la baisse des taux d'intérêt directeurs annoncée le 17 octobre dernier dans la zone euro, le Conseil de surveillance de l'IEOM a décidé de réduire l'ensemble de ses taux directeurs de 25 points de base pour répondre aux enjeux économiques de la zone monétaire. Les taux d'intervention de l'IEOM sont donc fixés comme suit à compter du 31 octobre 2024 :

- Taux de facilité de dépôt : 3,25 %
- Taux du réescompte à 7 jours : 3,35 %
- Taux des lignes de refinancement à 6 mois : 3,45 %
- Taux de la facilité de prêt marginal : 4,00 %

L'IEOM reste attentif aux évolutions économiques et monétaires et veille à préserver la liquidité bancaire dans la zone franc Pacifique, tout particulièrement au vu des impacts de la crise actuelle en Nouvelle-Calédonie sur les besoins de financement de la reconstruction de l'économie.

L'Institut d'émission d'outre-mer est un établissement public national, qui exerce les missions de banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Il conduit la politique monétaire de l'Etat dans la zone. Il veille au bon fonctionnement des systèmes de paiement et à la sécurité des moyens de paiement. L'IEOM apporte aussi ses analyses économiques et financières et ses services à la communauté bancaire, aux administrations publiques, aux entreprises et aux particuliers.

Les publications de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr
Contact presse : Marie AOURIRI - tél : 06 09 70 47 31, communication@iedom-ieom.fr